

Stationnement

La ville du Kremlin-Bicêtre favorise l'accès aux places de stationnements à ses habitants.

Le stationnement pour les Kremlinois

Tous les Kremlinois peuvent profiter de tarifs préférentiels pour se garer dans les rues de la ville.

Comment profiter des tarifs préférentiels ?

Les tarifs Kremlinois sont appliqués aux véhicules dont les droits ont été ouverts auprès du Service Tranquillité Urbaine (STU) de la ville. Pour ce faire, plusieurs possibilités s'offrent à vous. Vous pouvez transmettre vos justificatifs par le biais de ces 3 solutions :

- Par courriel : sestationner@ville-kremlin-bicetre.fr
- Par courrier au service police municipale de proximité (3-5 Rue Danton, 94270 Le Kremlin-Bicêtre)
- Physiquement en se déplaçant au service police municipale de proximité (3-5 Rue Danton)

En cas d'inscription à distance vous recevrez une confirmation de la prise en compte de l'ouverture de vos droits.

Les documents suivants sont demandés pour l'ouverture des droits et tous les 12 mois pour le renouvellement de votre carte :

- La photocopie de la carte(s) grise(s) du ou des véhicule(s).
- Un justificatif de domicile pour les résidents (facture électricité, téléphone, quittance de loyer,...)

Les droits des personnes déjà inscrites avant le mois de septembre 2020 sont automatiquement transférés dans le nouveau système.

Les tarifs de stationnement pour les Kremlinois

Pour les Kremlinois, le stationnement est payant du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Les tarifs des zones rouges et vertes sont identiques pour les Kremlinois :

- 15 minutes - Gratuit
- 1 jour - 0,70€
- 1 semaine - 3,70€
- 2 semaines - 7,50€
- forfait 1 mois - 15€
- forfait 1 an - 150€

La zone de stationnement orange n'est pas ouverte aux abonnés.

Gratuité de stationnement

Les samedis, dimanches, jours fériés, et durant les mois de juillet et d'août le stationnement est gratuit de 9h à 18h30.

En cas de non-paiement du tarif spécifique, le montant du forfait post-stationnement applicable sur l'ensemble de la commune, quelle que soit la zone, est de 17 euros.

Comment payer son stationnement ?

- Le paiement sur les horodateurs peut s'effectuer en monnaie ou par carte bancaire (contact et sans contact).
- Avant de procéder au paiement, la saisie de la plaque d'immatriculation du véhicule est obligatoire. Cela permet d'identifier les droits des utilisateurs et de proposer les tarifs correspondants.
- Vous souhaitez plus d'explication sur le fonctionnement des horodateurs ? [Téléchargez le mode d'emploi](#) ou présentez-vous au service Tranquillité Urbaine.
- Vous avez également la possibilité d'acheter votre ticket de stationnement via votre mobile ou votre tablette en téléchargeant gratuitement l'application Paybyphone.

Le stationnement pour les non-Kremlinois

Les tarifs de stationnement

Le stationnement est payant du lundi au dimanche de 9h à 18h sauf les jours fériés et les mois de juillet et d'août et en période de crise suite à une publication du Préfet du Val-de-Marne, pour une période comprise entre 9h et 18h30. Les tarifs varient en fonction des zones de stationnement. Dans la période quotidienne durant laquelle la redevance est exigée, la durée maximale du stationnement autorisé est de :

- 2h30 en zone rouge et orange,
- 4h30 en zone verte,
- 9h30 sur toutes les zones le samedi et le dimanche.



En zone rouge

- 30 min - 1,30 €
- 1h - 2,80 €
- 1h30 - 4,30 €
- 2h - 5,80 €
- 2h30 - 17,00 €
- Le samedi et dimanche : 9 heures - 5€ / 9h30 - 17€

En zone orange

- 30 min - Gratuit (1 fois par jour et par immatriculation)
- 1h - 1,80 €
- 1h30 - 2,70 €
- 2h - 3,60 €
- 2h30 - 17,00 €
- Le samedi et dimanche : 9 heures - 2€ / 9h30 - 17€

En zone verte

- 30 min - 1,00€
- 1h - 2,20€
- 1h30 - 3,20€
- 2h - 4,30€
- 2h30 - 5,40€
- 3h - 6,50€
- 4h - 8,60€
- 4h30 - 17,00€
- *Le samedi et dimanche : 9 heures - 2€ / 9h30 - 17€*

En cas de non-paiement ou de dépassement de temps, le montant du forfait post-stationnement applicable sur l'ensemble de la commune, quelle que soit la zone, est de 17 euros.

L'application mobile Paybyphone

L'application Paybyphone est une solution rapide, facile et flexible pour payer votre stationnement au Kremlin-Bicêtre.

Grâce à Paybyphone :

- payez votre stationnement sans vous déplacer
- recevez des alertes quand votre stationnement se termine
- prolongez librement votre stationnement à distance
- consultez l'historique de vos tickets dans l'application

Téléchargez le mode d'emploi simplifié de l'application.

L'application est disponible sur l'App store et Google Play.

Demande d'autorisation de stationnement en cas de déménagement

Vous déménagez et vous souhaitez disposer de places de stationnement pour garer un camion ou un engin de levage sur le domaine public ? Cette autorisation est délivrée par la ville. Cependant, votre demande doit être faite au minimum 15 jours ouvrés avant le déménagement.

Vous devez remplir le formulaire de demande de neutralisation de places de stationnement à télécharger ci-dessous et le déposer à l'Hôtel de ville ou l'envoyer par courriel à mobilites-voirie@ville-kremlin-bicetre.fr

Pour la neutralisation de places de stationnement payant, l'utilisateur devra s'acquitter de droits de 7 € par place et par jour (sauf jour fériés et mois d'août).

INFORMATIONS PRATIQUES

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Police municipale de proximité

3/5, rue Danton
94270 LE KREMLIN BICETRE (94270)

Ouvert du lundi au vendredi, de 9h15 à 12h45 et de 14h à 17h30

01 53 14 17 65 / 66

TOUS LES ÉQUIPEMENTS